

gaz naturel, ont besoin d'un gazoduc pour alimenter les maisons et les industries.

Aujourd'hui, le gouvernement n'a fait qu'une déclaration générale sur la situation du marché intérieur, un assortiment de platitudes que nous avons déjà entendues, et il nous annonce que pour mettre fin à ce marasme, nous allons vendre 3.7 trillions de pieds cubes de gaz naturel aux États-Unis. Cela prouve incontestablement que l'ordre des priorités du gouvernement est complètement faussé.

Il n'y a qu'une bonne chose dans cette déclaration. Tout au début, elle dit que l'exploitation du gaz naturel est un des grands succès du Canada et elle expose très éloquemment tout ce qui s'est fait de prestigieux dans ce domaine au pays. Je tiens à rappeler au ministre que tout cela n'est pas le fruit du hasard. Nous y sommes parvenus grâce aux lois que notre gouvernement a mises en vigueur lorsqu'il était au pouvoir . . .

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: . . . et très souvent en dépit de l'obstruction de l'opposition.

Le ministre a parlé des découvertes dans la mer de Beaufort, dans les Îles arctiques et au large de la côte est du Canada. Je voudrais rappeler au ministre que la plupart des découvertes pétrolières des trois dernières années et demie ont été faites soit par Petro-Canada soit avec sa collaboration . . .

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: . . . et que Petro-Canada est aujourd'hui le deuxième producteur de gaz dans notre pays . . .

M. Andre: Pacific Pete aussi.

M. Lalonde: Le gaz est la deuxième ressource naturelle non renouvelable et non polluante de notre pays et c'est aussi celle qui est la plus facile et la moins coûteuse à transporter. C'est pourquoi je recommande la plus grande prudence lorsqu'on parle de l'exporter. Il faut considérer la nécessité de conserver l'énergie pour les générations futures et pour les besoins à venir de notre pays. Le pire chose que nous puissions faire serait d'exporter notre gaz pour ramasser de l'argent rapidement ou pour soutenir notre dollar qui s'effrite; en agissant ainsi nous devrions à terme couvrir nos besoins énergétiques grâce à des ressources plus coûteuses et plus polluantes, le charbon par exemple. Il convient d'être très circonspect à l'égard de ces gains illusoire à court terme.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler aux députés que nous avons écouté l'intervention du ministre avec politesse et courtoisie. J'espérais qu'ils nous rendraient la pareille.

M. Pinard: Ils ne prennent pas cela au sérieux.

M. Lalonde: J'espère qu'ils prendront cette question au sérieux parce qu'elle est très importante.

L'énergie

Ainsi, à court terme, nous augmenterions peut-être la valeur de notre monnaie mais il se pourrait fort bien qu'en remontant ainsi artificiellement le dollar à court terme, nous ne réussissions qu'à rendre les secteurs de l'agriculture et de la pêche et le secteur manufacturier plus vulnérables à la concurrence. Notre position sur les marchés internationaux pourrait en souffrir.

Par conséquent, si nous devons prendre parti, en tant que Canadiens, nous devrions nous élever contre toute exportation de gaz. Mais supposons qu'il soit possible en ce moment-ci d'exporter notre excédent de gaz, nous devrions y consentir uniquement pour satisfaire un intérêt national primordial et si le Canada est assuré de tirer le meilleur parti d'un tel marché. Surtout, il ne faut prendre aucun engagement à long terme.

Dans le passé, nous nous en rendons compte maintenant, le Canada a exporté du pétrole et du gaz qu'il voudrait bien maintenant avoir conservé. Il importe donc que nous abordions la question des exportations avec la plus grande prudence. Évidemment, c'est particulièrement vrai dans le cas du gaz, mais non dans celui du pétrole, car nous n'avons aucun surplus, même si le premier ministre a offert généreusement au Japon, en janvier dernier, un surplus inexistant de pétrole durant son fameux voyage autour du monde.

Quant à la déclaration du ministre, nous remarquons qu'elle demeure vague au sujet de la reconstruction et de l'achèvement du pipe-line, pourtant indispensable. Elle laisse entrevoir qu'on pourrait différer la construction du pipe-line en autorisant pendant sept ans les exportations et qu'on pourrait reconsidérer cette autorisation après avoir commencé à exporter, ce qui revient à autoriser les exportations avant même de s'être engagé à aménager le pipe-line.

Il n'est nullement question, dans cette déclaration, des échanges, de la situation dans l'est du Canada, de l'aménagement d'un pipe-line au Québec et dans les provinces des Maritimes, et de la possibilité d'acheminer les exportations vers les États du Nord-Est. A notre avis, il faudrait autoriser les exportations de gaz naturel aux États-Unis seulement après leur avoir fait promettre de s'engager à construire le gazoduc de l'Alaska. Il faudrait que ce soit signé, ratifié et confirmé, en particulier le régime de financement et les garanties financières, avant que nous n'exportions un seul pied cube de gaz canadien aux États-Unis.

Deuxièmement, cette entente avec les États-Unis doit prévoir des moyens d'échange afin que, si le Canada devait plus tard avoir besoin de gaz naturel, nous puissions en obtenir par le gazoduc de l'Alaska en échange de celui que nous exportons actuellement aux Américains.

Le troisième point porte sur les revenus tirés des exportations de gaz aux États-Unis. Ils devraient servir à construire le gazoduc Québec-Maritimes, afin que l'est du Canada soit bien approvisionné en gaz naturel et que les citoyens de l'est du Québec et ceux des Maritimes soient assurés de pouvoir se procurer du gaz naturel à un prix raisonnable.